Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport sur la situation des droits humains au cours de l'année 2018

Port-au-Prince, Décembre 2018

SOMMAIRE

Liste des sigles et acronymes **1**
I- Mise en contexte **2**
II- Méthodologie **3**
III- Droits Civils et Politiques **4**
3.1- Fonctionnement du système judiciaire **4**
3.2- Droit à la sécurité **5**
3.2.1- Braquage et vol à main armée **6**
3.2.2- Accidents routiers **6**
3.3- Droit à la vie **7**
3.4- Manifestation **9**
IV- Droits Economiques, Sociaux et Culturels **9**
4.1- Droit à l'éducation **10**
4.2- Droit à la santé **10**
4.3- Droit à l'alimentation **11**
4.4- Accès aux services publics **12**
4.5- Environnement **13**
4.6- Catastrophes naturelles **13**
4.7- Loisirs **13**
V- Droits humains spécifiques **14**
5.1- Droits des enfants **14**
5.1.1- Enfants en domesticité **15**
5.1.2- Enfants des rues **15**
5.1.3- Enfants incarcérés **15**
5.2- Droits des migrants **16**
VI- Conclusion et recommandations **17**

Liste des sigles et acronymes

BAL : Bureau d'Assistance Légale

BPM : Brigade de Protection des Mineurs

CERMICOL : Centre de Rééducation pour Mineurs en Conflit avec la Loi

CIDP : Comité International sur les Droits de la Personne

CIMO : Corps de maintien de l'Ordre

CNSA : Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire

CSPJ : Conseil Superieur du Pouvoir Judiciaire

CSPN : Conseil Supérieur de la Police Nationale

ELAM : Ecole Latino-Américaine de Médecine

EPSS : Ecole des Professions Sanitaires et Sociales d'Haïti

IBERS : Institut du Bien-Etre Sociale et de Recherche

MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MENFP : Ministère de l'Education National et de la Formation Professionnelle

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité

MSPP : Ministère de la Sante Publique et de la Population

ONI : Office d'Identification Nationale

PNH : Police Nationale d'Haïti

SMCRS : Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides

I- Mise en contexte

L'année 2018 peut être considérée comme une année bouleversante. La population haïtienne a dû faire face à de nombreuses difficultés. Les crises se sont multipliées. Le pays a subi les tâtonnements d'un gouvernement qui ne savait pas par où commencer. Les conditions de vie de la population a continué sa chute vertigineuse. L'augmentation du prix des produits pétroliers a été la goutte d'eau qui a débordé la vase. Pendant deux jours consécutifs, à savoir 6 et 7 Juillet 2018, le pays tout entier a sorti ses gonds. Après plusieurs convocations antérieures au Parlement, le Premier Ministre Jacques Guy LAFONTANT a été contrait de démissionner.

Mise à part toutes les procédures en vue de nommer un nouveau Premier Ministre, la population a continué sa descente aux enfers avec les prix des produits de premières nécessités qui n'ont cessé de grimper et le dollar qui est passé de 45 gourdes à 78. Pas d'amélioration en 2018 au niveau de l'agriculture. Tout ce qu'on consomme continue à être importé, de bonnes ou mauvaises qualités, l'Etat haïtien n'en fait pas son soucie.

L'insécurité reprend du terrain, les riverains de certaines zones de l'aire métropolitaine ont dû fuir leurs maisons. Le nombre de blessés par balles a augmenté, selon le personnel de certains centres hospitaliers. Qui pis est, le massacre à La Saline le 13 novembre 2018 a été perpétré sous le regard passif des autorités. Le droit à la sécurité de la population est de plus en plus bafoué. Plus d'un espérait un souffle nouveau avec le gouvernement fraichement nommé. Mais Hélas, les droits fondamentaux de la population sont systématiquement violés.

La justice du pays a connu elle aussi son lot de misère vu que le nombre de prévenus en détention préventive prolongée dans tous les centres carcéraux du pays a augmenté considérablement. La grève des greffiers est venue enfoncer le clou, sans oublier les avocats grévistes de plusieurs barreaux. Ainsi les justiciables ont été livrés à eux-mêmes.

Les centres de santé ne répondaient plus aux besoins de la population, bâtiments délabrés, manque de matériels, grève des personnels qui réclamaient de meilleures conditions de travail. Ces situations ont occasionné la mort de plusieurs milliers de compatriotes.

L'aspect environnemental du pays laisse à désirer. Insalubrités, crasses, misères, érosion, promiscuité ont été le reflet de tous les recoins du pays particulièrement la capitale. L'absence criante des mairies et le manque de services publics de base ont été bien visibles.

L'Etat haïtien a pour mission de garantir les droits fondamentaux aux citoyens et citoyennes conformément aux prescrits de la Constitution de la République et des Conventions internationales ratifiées. Cependant, soit par le manque de mécanisme ou d'incompétence des autorités, soit par une insécurité d'Etat, les autorités auraient été impliquées de façon directe ou indirecte dans leurs violations. Les citoyens et citoyennes vivaient constamment dans l'inquiétude, on pourrait demander quelle est l'utilité même des dirigeants ? On a constaté également une méfiance des citoyennes et citoyens à l'endroit des gouvernants. Face à tout cela, les gouvernants ont dégagé une indifférence à l'égard des violations des droits fondamentaux de la Personne humaine.

Le Collectif **Défenseurs Plus**, dans sa mission de promouvoir et de défendre les droits de la Personne humaine au sein de la société haïtienne, dresse ce rapport annuel sur la situation des droits humains en Haïti, dans l'objectif d'inciter la population à prendre conscience de ses droits et de pousser les autorités étatiques à redresser la barre selon les prescrits de la Constitution de 1987 et d'autres instruments juridiques internationaux dont Haïti est partie.

Par ailleurs, ce rapport relatant la situation criante des droits humains en Haïti durant l'année 2018, est divisé en deux grandes parties. D'une part il présente la réalité des Droits Civils et Politiques et des Droits Economiques, Sociaux et Culturels. D'autre part, **Défenseurs Plus** formule un certain nombre de recommandations aux autorités étatiques.

II- Méthodologie

Comme chaque année, pour réaliser le rapport annuel, le Collectif **Défenseurs Plus** a adopté les démarches suivantes :

- La consultation des journaux et la consultation audiovisuelles des multimédias ;
- La visite des lieux pour le constat et la vérification les informations ;

- La consultation des rapports de nos délégués à travers le pays ;
- La consultation d'autres institutions des droits humains travaillant dans différents département du pays ;
- La consultation de la Constitution de 1987 et les instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par Haïti, notamment le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels ;
- L'analyse des informations obtenues au regard des Droits Humains.

III- Droits Civils et Politiques

Les Droits Civils et Politiques sont liés à chaque personne. Ils consacrent les droits du citoyen face à l'Etat et sa participation à la vie collective. Pour l'année 2018, **Défenseurs Plus** extrait la justice, le droit à la sécurité et le droit à la vie et le droit de manifester des Droits Civils et Politiques pour présenter leur situation dans le pays sans oublier les différentes manifestations qu'il y a eu.

3.1- Fonctionnement du système judiciaire

La problématique du système judiciaire s'accrochant à la lenteur, l'injustice et l'impunité ne date pas d'hier. L'espoir de la population haïtienne s'affaibli déjà face à l'indépendance d'un Pouvoir Judiciaire mise en doute par la présence d'un Pouvoir Exécutif à travers le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (**MJSP**). Cependant, ces deux pouvoirs réunis pour faire fonctionner le système judiciaire, devraient pouvoir trouver des solutions aux maux de la nation liés à la justice.

Au cours de l'année 2018, le système judiciaire n'a pas su être à la hauteur des attentes de la population haïtienne. Entre les institutions exerçant le Pouvoir judiciaire et les institutions exerçant la poursuite judiciaire, on ne peut relever un grand changement par rapport à 2017 si ce n'est que pour parler du pire. Par ailleurs, certaines infractions paraient ne pas être susceptibles d'être jugées vu que des poursuites et des condamnations à l'égard de leurs auteurs n'ont pas eu lieu cette année. Par exemple, la corruption, le blanchiment des avoirs et des assassinats massifs.

Dans les tribunaux, le rythme de traitement des dossiers n'a pas été accéléré. On a entendu les juges instructeurs dire vouloir réduire le nombre de personnes qui se trouvent en détention préventive prolongé. Ils se plaignaient même des commissaires du gouvernement qui tardaient à leur retourner les ordonnances. Parquets ou Tribunaux, les dossiers augmentait, la disponibilité des juges et des commissaires du gouvernement restait à désirer, les heures de travail des greffiers n'étaient respectés, le privilège demeurait pour celui/celle qui a un contact haut placé ou qui peut verser un frais sollicité selon l'humeur de celui qui reçoit.

Dans plusieurs juridictions de la République, la population a fait face à l'irresponsabilité des décideurs de la justice qui pratiquaient la libération des auteurs de crimes comme le viol, sans prendre en compte la peine liée à cette infraction. On peut ajouter pour cette année, les crises qui ont eu lieu dans le système judiciaire et qui l'ont paralysé, notamment celle qui a opposé le Barreau de Port-au-Prince et le Parquet de cette juridiction et celle opposant le Barreau de Jacmel et le Parquet de la dite ville. Ainsi, les justiciables ont payé le prix de ces conflits sous les regards passifs du Gouvernement.

3.2- Droit à la sécurité

L'une des prérogatives d'un Etat est d'assurer la sécurité de ses citoyens et citoyennes. C'est pourquoi le dicton disant que l'Etat a le monopole de la violence légitime sous entend que dans le but de permettre à ses citoyens et citoyennes de vivre dans la quiétude d'esprit, il est indéniable que l'Etat prenne les mesures qui s'imposent en vue de rétablir l'ordre dans le strict respect de la loi.

L'Etat doit prévoir des sanctions pour contredire les belligérants lorsque les interdits et les prescriptions sont violés. Malheureusement, l'Etat haïtien a failli à cette mission, laissant la population dans une peur constante. Cette dernière est privée d'une libre circulation à cause des braquages, vols à mains armées et des accidents de la route, entre autres. La population est au désarroi. À côté des problèmes socio-économiques de la population haïtienne, l'insécurité a augmenté. En matière de sécurité routière, Haïti est très vulnérable, des accidents ont couté la vie à un nombre très élevé de personnes.

3.2.1- Braquage et vol à main armée

Le pays a fait face constamment à des difficultés, notamment le braquage et le vol à mains armées qui étaient devenus courants au cours de l'année 2018. Une situation qui a mis les citoyens et citoyennes dans un stress constant. Qu'on soit en transport commun, en voiture privée, en moto où à pied, nul n'était épargné. Durant cette année, plusieurs citoyens et citoyennes ont été victimes de braquages et de vol à mains armées.

Des gens se faisaient attaqués quotidiennement, des morts et des blessés ont été retracés, les gens se plaignaient du nombre d'individus qui possèdent des armes illégales. Plusieurs villes étaient devenues des lieux d'opération pour des voleurs et des braqueurs. En plein jour, des gens armés de manière rançonnaient la population des 1er, 2ème, 3ème et 4ème Avenue et les zones limitrophes de Carrefour à Port-au-Prince. Malheureusement, la Police restait impuissante devant cette situation. Les autorités politiques paraient complice de cette situation désastreuse.

3.2.2- Accidents routiers

Durant l'année 2018, Haïti a connu plus d'une centaine de morts ayant pour cause les accidents de la route. Le transport en commun en Haïti était une véritable catastrophe. Les chauffeurs n'ont pas respecté les codes de la route, des détaillants ont investi les rues. Mis à part le transport en commun, on a observé des véhicules privés violant systématiquement les principes de la circulation. Le phénomène moto est venu aggraver la situation déjà précaire. A Cerca-carvajal, dans la journée du 27 avril, au carrefour Demarag, deux(2) motos se sont croisées et ont occasionné la mort de deux (2) personnes et un blessé. Le 12 mai, 15 personnes ont trouvé la mort et 14 ont été blessées lors d'un accident à Montrouis sur la route nationale #1. Un autobus de transport en commun a heurté un tap-tap en pleine course le samedi 28 juillet dans la commune de l'Arcahaie, neuf (9) personnes ont trouvé la mort et trois (3) autres ont été blessées.

Le bilan a augmenté suite à la mort de trois (3) personnes et plus d'une dizaine de blessées le samedi 1er septembre quand un autobus assurant le transport Port-au-Prince/ Port-de-paix s'est accidenté dans la localité Caïmite, Section Communale Savane Carrée (commune Gros Morne). Le 21 novembre dans un terrible accident sur la route de l'Aéroport, sept (7) personnes ont trouvé la mort, dont cinq (5) hommes et deux (2) femmes. Les victimes des accidents par voie

routière ont été nombreuses en 2018. Les routes représentent des dangers potentiels pour les citoyens-nes. L'Etat haïtien doit prendre en charge ce problème car face à ce phénomène, il n'est pas seulement le problème des plus vulnérables, toutes les couches de la société peuvent en être victime.

3.3- Droit à la vie

Le droit à la vie qui décrit le droit de ne pas être tué, perd sa valeur en Haïti. Durant l'année 2018, la violation de ce droit a été vue comme une règle. De nombreux corps sans vie ont été retrouvés ou jetés comme des fatras. On a assisté à un non-respect du droit à la vie, qui fait partie des droits non dérogeables.

Par son monitoring hebdomadaire, **Défenseurs Plus** a pu enregistrer près d'une centaine de cas d'assassinat en 2018. Même des agents des forces de l'ordre n'ont pas été épargnés. Des quartiers sont réputés de non droit. Beaucoup d'hommes armés illégalement ont pris le contrôle de certaines zones pour terroriser la population. On a assisté à des exécutions sommaires, des assassinats collectifs, des traitements cruels, dégradants et inhumains, des personnes tuées pour un sac ou un téléphone. On a observé la calcination des agents de police et découvre des corps sans vie à l'aube. C'est avec indignation qu'on a constaté les actes de criminalités et les scènes de violences qui n'ont cessé d'augmenter en 2018.

Le droit à la vie est l'un des droits fondamentaux consacré dans l'article 19 de la Constitution du 29 mars 1987, y compris dans les articles 6 et 7 du Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques dont Haïti est un Etat partie. Ce Pacte interdit formellement une série d'attitude `à l'endroit des êtres humains. Il protège le droit à la vie et interdit les traitements cruels et dégradants à l'égard de toute personne. Malgré ces dispositions juridiques, la vie n'a pas d'importance aux yeux de ceux qui la détruisent et ceux qui doivent la protéger. Policiers, journalistes, hommes d'affaires et simples citoyens ou citoyennes incluant des enfants, tous en sont victimes. Le droit à la vie a été banalisé en 2018.

On peut relater l'assassinat de l'homme d'affaire haïtien en provenance de Boston (Etats-Unis); l'assassinat de l'inspecteur municipal Paul Gilbert à Delmas 19 le vendredi 17 février ; celui du militant politique Hubert Pierre le 19 avril à Delmas 55, lors d'une manifestation de

l'opposition ; celui du jeune agronome Petit Poulard le 9 mai du côté de Petit-Goâve dans la localité de Barettes, lors d'une manifestation ; ainsi que la disparition du journaliste Vladimir Legagneur, depuis le mercredi 14 mars 2018 à Grande-ravine, Martissant (Sud de Port-au-Prince) qui est assimilé à un assassinat ; les assassinats collectifs dans plusieurs zones de la capitale comme plus de trente (30) corps sans vie qui ont été retrouvés à la saline en novembre 2018 ; Cette même période, un homme a été tué par deux présumés voleurs. La population a lynché ces derniers pour ensuite sillonné les rues avec leurs cadavres, puis les carbonisés du côté de Mirebalais ; l'exécution sommaire du jeune de 18 ans, Fedler Dolcé, dont la vidéo a fait le tour des réseaux sociaux, un crime crapuleux et sauvage qui a révolté la conscience des défenseurs des Droits Humains.

En dépit des simples citoyens et citoyennes qui ont perdu leur vie dans des circonstances odieuses, les policiers en étaient des cibles. Le 19 novembre, des individus non identifiés ont assassiné et carbonisé l'agent de police Jurond DUROSIER de la 22ème promotion non loin du carrefour Aviation ; le mercredi 21 novembre, un policier du Corps de Maintien de l'Ordre (**CIMO**), du nom de Johnny Jocelyn Charles, a été assassiné et calciné par des membres de la population à Miragoâne, sur la route nationale # 2, un civil a trouvé la mort lors de ce drame ; le dernier événement tragique est daté du samedi 25 novembre 2018 du Côté de Fond Parisien à la douane de Malpasse, six (6) personnes ont trouvé la mort, dont deux (2) membres de la population et quatre (4) agents douaniers. On a continué à assister à des vengeances privées partout dans le pays sous les regards passifs des autorités concernées.

Ces citoyens cités sont connus de par leurs fonctions ou leur statut, mais beaucoup de gens ont perdu leur vie presque tous les jours en Haïti, particulièrement dans le côté sud de l'aire métropolitaine. Sans compter le nombre de cadavre des manifestants du 17 octobre et du 18 novembre 2018 et le nombre de policiers qui ont perdu leur vie pour avoir la malchance de croiser des détenteurs d'armes illégales. Malheureusement, les autorités n'ont pas manifesté trop d'intérêt au droit à la vie des citoyens et citoyennes. Plus de 30 policiers ont perdu leur vie durant l'année 2018.

3.4- Manifestation

Au cours de l'année 2018, le pays a connu son lot de bouleversements à travers des revendications, des manifestations. Très tôt en 2018, soit le 22 janvier, des centaines d'haïtiens ont gagné les rues de Port-au-Prince pour dénoncer les propos racistes du président des Etats-Unis d'Amérique Donald Trump ayant traité Haïti, Salvador et des pays d'Afrique de « pays de merde » dans une rencontre sur l'immigration avec les parlementaires de son pays. Durant le parcours, les manifestants ont été protégés par un important dispositif de sécurité, ils scandaient des mots et exhibaient des pancartes exprimant leur colère vis-à-vis du chef d'Etat américain et des tenants du pouvoir actuel qui n'avaient pas donné une réponse appropriée a ces propos.

Plusieurs étudiants ont manifesté le 10 avril, dans les rues de Jérémie pour réclamer justice pour leur camarade, Manuela Adolphe, décédée à l'hôpital Saint-Antoine. Selon eux, les médecins n'ont pas prodigué les soins nécessaires à la défunte qui devait accoucher le 4 avril. Le mercredi 11 avril 2018 les habitants de Martissant, du Village de Dieu et de Site Plis ont foulé le macadam en vue de protester contre la présence de deux (2) présumés caïds qui semaient la terreur dans des quartiers populaire. Deux noms ont été cités : Anel et Bougòy, deux présumés chefs de gang qui seraient responsables de l'insécurité qui sévit dans ces endroits.

La population a aussi exprimé d'une façon brutale ses mécontentements dans les journées du 6 et 7 juillet à cause de l'augmentation du prix de carburant, ce qui a fait beaucoup de dégâts dans le pays spécialement dans le département de l'Ouest. Le plus grand rassemblement de l'année 2018 a été la manifestation du 17 octobre « Petro Vertière». C'est la plus grande mobilisation populaire que le pays ait connue au cours de son histoire contemporaine où des milliers de gens dans tous les départements du pays ont exigé la transparence dans la gestion du fonds PetroCaribe. Sans oublié le nombre de manifestations qu'il ya eu par l'opposition réclamant ainsi le départ du Président Jovenel Moise.

IV- Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Pour les Droits Economiques, sociaux et culturels qui mettent l'accent sur une vie adéquate à la Personne humaine, **Défenseurs Plus** attire l'attention sur le droit à l'éducation, à la santé, à

l'alimentation, à l'accès aux services publics, le droit de vivre dans un environnement sain, aux loisirs.

4.1- Droit à l'éducation

L'éducation reste et demeure l'un des piliers d'un pays. Malheureusement en Haïti, c'est l'un des secteurs traité en parent pauvre. Si l'on considère le faible montant alloué au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**), on comprendra sans grande difficulté les problèmes chroniques auxquels fait face ce ministère. L'année 2018 a été une année de contestation pour les professeurs qui réclamaient leurs aérés de salaire.

Les élèves de leur côté, ont continué à subir le mauvais traitement de ce système. Plusieurs lycéens de lycées différents endroits ont dû fouler le béton en vue d'exiger de meilleures conditions de connaissances, notamment, la présence des professeurs lors des heures de cours. On a compté également une quantité incalculable d'enfants qui on continué à observer leur droit d'être scolarisé bafoué.

En raison des écoles qui existent illégalement, les autorités ont dû retirer le permis de fonctionnement de 104 écoles sur le territoire. Bon nombre de ces écoles fonctionnaient en dehors des normes établies par le MENFP.

Les infrastructures délabrées sont, entre autres, des problèmes majeurs du système éducatif. De plus en plus l'éducation haïtienne est décriée, les résultats qualifiés de médiocre des élèves de la neuvième année fondamentale sont le reflet de la qualité d'instruction qu'ils reçoivent. Par ailleurs l'Etat n'a pas pris des mesures permettant l'établissement définitif du nouveau secondaire.

4.2- Droit à la santé

Le système sanitaire haïtien a connu de plus en plus de crises. L'année 2018 a démontré clairement les faiblesses criantes dudit système. Certains épidémies ont continué leur chemin, ce, malgré les diverses campagnes entamées pour leur éradication. Le cas de la Diphtérie qui a semé le deuil au sein des familles, également le choléra qu'on a vu faire des victimes à chaque saison pluvieuse.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) n'a presque pas eu les moyens pouvant répondre à ses responsabilités telles que : la revendication des employés, l'achat des matériels de travail, la rénovation et l'entretien des bâtiments délabrés. Alors que les autorités n'avaient prévue que 4% du budget national pour le secteur de sante publique.

Le nombre de blessés par balles a considérablement augmenté durant l'année 2018. Et le nombre de personnel de santé ne répond pas à la population, selon le rapport de l'enquête de l'Ecole des Professions Sanitaires et Sociales d'Haïti (**EPSS**) 2018, on a compté seulement 8 202 personnels infirmiers, 3 354 professionnels médicaux, 3 972 personnels communautaires, 219 femmes sages. Des sit-in ont été organisés par des étudiantes face aux résultats des examens d'Etat en Sciences Infirmières qui n'ont pas excédé 50% depuis des années. 2018, les étudiants ont dénoncé les examens du Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) qui selon eux, leurs empêchent de franchir l'étape de la licence. Ils ont profité du report de l'examen du 7 octobre 2018 pour dénoncer les irrégularités dans le processus.

L'année 2018 ramène les 20 ans de collaboration du système sanitaire haïtien avec celui de Cuba. Durant ces 20 ans, la République de Fidel CASTRO a envoyé près de 8 000 collaborateurs cubains (en rotation) qui ont servi dans les 10 départements d'Haïti, certains dans des conditions très difficiles. De plus, le gouvernement cubain a permis à plus de 1 059 Haïtiens à obtenir leur diplôme à la Havane dans la plus grande École Latino-américaine de Médecine (**ELAM**).

Malgré les aides extérieures, la violation du droit à la santé est restée flagrante dans le pays, le droit à la santé n'a pas été respecté. L'effectif des hôpitaux a diminué, les quelques uns qui a fonctionné ont eu une carence en matériels et ceux qui ont répondu plus ou moins aux critères d'un hôpital n'ont pas été accessibles à tout le monde.

4.3- Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est reconnu dans l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans l'article 11 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, ainsi que dans l'article 22 de la Constitution haïtienne de 1987.

Cependant, durant l'année 2018, l'accès à l'alimentation s'est dégradé. La population a vécu dans l'insécurité alimentaire la plus précaire avec la gourde qui a perdu sa valeur face au dollar

des Etats-Unis d'Amérique, causant la cherté des produits alimentaires. A côté de cela, il y a eu le manque d'organismes dans le secteur agricole, la surpopulation et le manque de leadership de l'Etat Haïtien. Selon les statistiques de 2017 du Ministère de la Santé publique et de la Population (**MSSP)**, près de la moitié de la population haïtienne est encore sous-alimentée. En 2018 rien n'a changé, les préoccupations sont restées les mêmes, malgré les diverses alertes de la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (**CNSA).**

4.4- Accès aux services publics

Le service public concerne des activités relevant de la souveraineté de l'Etat. On peut citer: la justice, la police, la défense nationale, les finances publiques, l'eau, l'électricité, la sécurité, la sécurité sociale, la santé, l'enseignement, le réseau de transport, de communication et d'assainissement, etc. Ils sont quasiment dysfonctionnels, que ce soit dans la capitale ou dans les villes de provinces.

En effet, à plusieurs reprises au cours de l'année 2018, la Police Nationale d'Haïti (**PNH**) a été impuissante devant la montée de violences qui règnent dans le pays. Les organes de la justice ne répondent pas à leur mission.

D'un autre côté, certaines écoles nationales et lycées des villes de provinces sont restées sans assistance de l'Etat. Celles de Port au Prince ont eu une carence en professeurs, ces derniers ne sont pas payés et ont choisi d'essayer la grève durant l'année comme moyen de pression et de revendication. D'autres services de l'Etat sont restés liés à la corruption et la contrebande. Au cours de l'année 2018, on a entendu certains membres de la population se plaindre pour le passeport qu'ils paient le triple de ce que l'Etat a institué pour l'avoir dans moins que deux mois. Il y a également pour exemple les douanes sur qui l'Etat semble ne plus avoir de contrôle ; l'Office National d'Identification **(ONI)** qui semble ne pas être à la hauteur de desservir toute la population en matière de Carte d'Identification Nationale, les Archives Nationales qui ont perdu le contrôle sur les personnes qui ne sont pas réellement enregistrées vu que beaucoup d'haïtiens ont un acte de naissance qu'ils ont obtenu illégalement ou d'une manière irrégulière.

Les services de l'Etat n'ont pas été pas disponibles pour la grande majorité de la population. Dans plusieurs institutions publiques, ça restait toujours une perte de temps pour ceux qui

veulent y avoir accès. La lenteur, l'infrastructure, le manque d'intégrité de la part du personnel de service et l'insalubrité sont la plupart du temps, ce à quoi les contribuables ont fait face au cours de l'année 2018.

4.5- Environnement

Encore un point qui passe sous l'indifférence de l'Etat haïtien, s'ajoutant sous l'insouciance de certains membres de la population qui ne voit pas l'importance de protéger l'environnement. Cette année, on a remarqué la présence des camions de fatras dans certains coins de la Capitale et leurs absence totale dans d'autres endroits, particulièrement là où les fatras habitent les rues. Les lots d'immondices disséminés un peu partout dans la capitale, odeurs nauséabondes, égouts en ébullitions ect, font le décor des rues. Rien n'a changé pour les trottoirs et les marchés publics, ainsi que les espaces réservés pour des stations de véhicule de transport en commun.

4.6- Catastrophes naturelles

Cette année encore, soit le 6 octobre, Haïti a fait face à un séisme de magnitude 5.9 sur l'échelle de Richter qui a frappé notamment Port-de-Paix, Gros-Morne et Saint Louis du Nord où des blessés et morts en sont suivis. Des dégâts ont été relevés au niveau de certaines écoles et des maisons habitables, ainsi qu'à la Prison Civile de Port-de-Paix. En dépit de certaines visites des autorités étatiques, la partie de la population victime de ce séisme, est restée livrée à elle-même après les nombreuses promesses du pouvoir exécutif.

4.7- Loisirs

En 2018, comme chaque année, la grande festivité qui vise à rehausser l'image du pays dans le monde entier est le carnaval. C'est une période de loisirs, de défoulement et de plaisir. Lancé le 14 janvier 2018, le carnaval a été budgétisé autour de 186 millions de gourdes. Les groupes musicaux, les bands, les artistes peintres se sont mobilisés durant un mois et particulièrement pendant les trois (3) jours gras pour réaliser cette ambiance culturelle. Certains groupes ont profité de cet espace pour exprimer leur ras-le-bol et leur colère devant la misère abjecte et l'instabilité institutionnelle dans le pays. Ils ont utilisé ce moment de détente pour dénoncer

l'ingérence du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires. D'autant plus que cette festivité a été marquée par un drame, un incendie qualifié de criminelle a éclaté au marché HYPPOLITE le second jour du carnaval.

Certes, le carnaval est l'un des points forts de la culture haïtienne, mais les dirigeants doivent travailler d'arrache-pied en vue d'une utilisation efficiente et efficace de cette dernière dans le développement et la revalorisation de ce pays.

Les fêtes patronales se sont déroulées comme d'habitude, les maigres budgets des maires ont ralenti l'ampleur de cette ambiance traditionnelle. Le Collectif **Défenseurs Plus** constate l'absence d'espace de loisirs, les salles de cinéma, les théâtres, etc. Par ailleurs, il y a eu en 2018, une montée en puissance des activités de détentes malsaines, telles que les « *Ti Sourit, Atè plat »* qui reflètent la descente des valeurs dans la société. Des musiques dévalorisant les femmes ne sont pas réprimées, bien qu'elles portent atteinte aux bonnes mœurs et donnent un mauvais exemple aux enfants. Des dirigeants religieux et étatiques sont restes passifs face a leurs obligations morales.

V- Droits humains spécifiques

Cette partie du rapport concerne deux droits spécifiques : les droits de l'Enfant et ceux des Migrants. Dans la rubrique des droits de l'Enfant, **Défenseurs Plus** met l'accent sur la situation des enfants en domesticité, les enfants des rues et les enfants en conflit avec la Loi ou encore les enfants incarcérés. Et dans la rubrique des droits des Migrants, **Défenseurs Plus** aborde la question du retour volontaire des migrants venant du Chili et la déportation des haïtiens en République dominicaine.

5.1- Droits des enfants

Les violations des droits des enfants sont accrues durant l'année 2018. Cette situation est le résultat du manque sensibilisation de la population, et de l'irresponsabilité du gouvernement du pays, à mettre en place des stratégies visant à protéger et à améliorer les conditions de vie des enfants. Face à ce problème criant, **Défenseurs Plus** exprime ses préoccupations et invite l'Etat à adopter des mesures pouvant le freiner.

5.1.1- Enfants en domesticité

Le Collectif **Défenseurs Plus** constate que la condition de vie des enfants placés en domesticité en Haïti reste un problème soulevé par occasion. Connu sous le nom de « *Restavek ou Ti sentaniz*», ces enfants vivent séparés de leurs parents. Ces êtres qui doivent être protégés, subissent toute sorte de maltraitance. Bien souvent, beaucoup de ces enfants placés en domesticité ont encore au moins un des parents biologiques vivant. Toutefois, pour des raisons économiques, ils sont envoyés chez une famille ou un inconnu, venant le plus souvent de la campagne. Ils sont en majeure partie des petites filles, susceptibles de prendre en charge les taches ménagères. Elles sont victimes de viol, de grossesses précoces et d'autres formes de maltraitance, en violation flagrante de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant.

Malheureusement, ce phénomène honteux perdure en dépit des instruments juridiques qui protègent le droit de l'Enfant, notamment la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail sur l'élimination des pires formes de travail de l'enfant, ratifié par Haïti en mai 2007. En 2018, la situation des enfants en domesticité est resté la même, les enfants continuent à être livrés à eux-mêmes, sans protection de l'Etat et de la société.

5.1.2- Enfants des rues

Les conditions de vie des enfants des rues se révèlent préoccupantes. Exposés à toute forme d'agressions et de manipulations. Ces enfants passent leur vie dans la rue et participent pour la plupart du temps à des actes de banditisme et de violence. Pas d'accès à l'éducation, dormant pour la grande majorité à la belle lune. Depuis quelques temps, on remarque une augmentation des enfants des rues, précisément à Portail Léôgane et sur l'autoroute de Delmas. Les institutions de prises en charge se révèlent inefficaces comme le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (**MAST**), l'Institut de Bien-être Social et de Recherche (**IBESR**), et la Brigade de la Protection des Mineurs (**BPM**).

5.1.3- Enfants incarcérés

Au centre de détention pour mineur en conflit avec la loi logé à Delmas 33, à première vue, on constate que le bâtiment est en bonne état. Cependant, l'espace est insuffisant, le nombre

d'enfants qui s'y trouvent proviennent des dix (10) départements du pays**.** Ces enfants, privés de liberté n'ont pas de service de santé adéquat, voir même une alimentation suffisante et de qualité. Le respect des droits des mineurs exige qu'ils soient hébergés dans de bonne condition pour être rééduqué.

La majorité des mineurs gardés au Centre de Rééducation pour Mineurs en Conflits avec la Loi (**CERMICOL)** sont en situation de détention préventive prolongée. Ils ont généralement un mandat de dépôt émis par un magistrat lors de leur intégration au CERMICOL. Près de 90% de ces mineurs n'ont pas la possibilité de passer par devant leur juge respectif. Pour toute la juridiction de Port-au-Prince seul un Tribunal pour Enfant est disponible, il est doté de trois (3) juges d'instruction. Les autres Tribunaux de Première Instance tiennent des audiences pour enfants au hasard. Au Parquet de Port-au-Prince, seulement un substitut commissaire du gouvernement s'occupe particulièrement des dossiers correspondant aux mineurs. Ce qui explique en partie la lenteur de la justice des mineurs.

Dans la Prison Civile de Cabaret, la situation des filles n'est pas différente. Partageant la même Prison que les femmes, elles ne sont pas particulièrement traitées comme des enfants. Pour l'année 2018, les recommandations des organisations des droits humains, les différentes visites des autorités étatiques, les efforts du Bureau de l'Assistance légale **(BAL)** n'ont pas pu résoudre le problème de ces filles en détention.

En dépit de la richesse de la Législation haïtienne en matière de justice pénale des mineurs, composée entre autres de la loi du 28 novembre 1846, la loi du 16 juillet 1952, la loi de 7 septembre 1961 et du décret du 20 novembre 1961, la situation des enfants incarcérés est resté sans solution concrète en 2018. En ce sens, les différentes recommandations du comité des droits de l'enfant des Nations Unies sont restées sans suite.

5.2- Droits des migrants

Haïti est l'un des pays de la Caraïbe où le taux de personnes migrantes pour des raisons économiques est très élevé. Depuis un certain temps, le Collectif **Défenseurs Plus** et le public en général constatent une migration massive des haïtiens vers les pays de l'Amérique latine. Cette fuite en quête d'un mieux-être touche toutes les couches de la société : les professionnels, les

jeunes, les étudiants, les adultes, ils veulent à tout prix laisser le pays où les conditions de vie deviennent précaires.

Cependant, les migrants haïtiens rencontrent un nombre incalculable de problèmes comme : la contrebande, la traite des êtres humains, les maladies transmissibles, le racisme, l'absence d'identité ect. Malgré le fait que les autorités haïtiennes ont adopté une loi sur la lutte contre la traite des Personnes en Haïti en 2012, aucune disposition n'est prise pour son application. Cette situation pousse plusieurs pays à accélérer leurs programmes de déportation. Ces décisions ont un impact significatif sur le pays tenant compte du nombre de ressortissants haïtiens éparpillés dans divers pays. En 2018, on n'a pas senti le dévouement des autorités de pencher sur la migration haïtienne.

Le retour volontaire de plusieurs centaines d'haïtiens venant du Chili n'a pas attiré l'attention des dirigeants comme il le fallait. Ces compatriotes qui ont décidé de retourner dans leur pays ont du mal à se réintégrer. Traités de façon inégale, ces haïtiens ont été obligés de quitter le Chili quoique le gouvernement chilien parle de ce plan de retour volontaire. Arrivés en Haïti, ils ont été reçus par des moqueries de certains et l'indifférence de l'Etat haïtien.

En République dominicaine, la situation reste chaotique, la déportation illégale et massive se fait à outrance en violation de la Convention Américaine des droits de l'Homme. L'Etat haïtien garde le mutisme face à de telles violations de droits de la Personne. Plusieurs haïtiens ont été rapatriés, ils sont également livrés à eux-mêmes, enfants, femmes et hommes. Ils ont du mal à se réintégrer comme si ce territoire ne leur appartient pas. Aucune mesure n'a été prise en 2018 pour venir réellement en aide à ces haïtiens.

VI- Conclusion et recommandations

Somme toute, ce rapport s'appuie sur les nombreuses violations des droits fondamentaux de la personne humaine pour attirer encore une fois l'attention de la population haïtienne et les dirigeants du pays. Le Collectif **Défenseurs Plus** croit qu'il n'est pas normal que des personnes continuent à vivre dans de telles situations. Ainsi, il espère que chacun sera conscient de l'importance des droits fondamentaux de l'Homme et que les autorités étatiques finiront par protéger ces droits comme il faut. En ce sens, **Défenseurs Plus** fait des recommandations qui vont au respect des droits de la personne humaine par les autorités étatiques.

1) Au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (**CSPJ**) : De mieux contrôler les juges dans les différentes juridictions et d'exiger un rapport sur les dossiers qu'ils ont en leur possession ;
2) Au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (**MJSP**) : De superviser le travail des commissaires du gouvernement et des greffiers ;
3) Au Conseil Supérieur de la Police Nationale (**CSPN**) : De prendre des mesures réelles pour sécuriser le territoire haïtien ;
4) Au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (**MEFP**) : D'élaborer des meilleures politiques éducatives inclusives;
5) Au Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) : De ne pas perdre de vue sa mission qui est de garantir à tous les citoyens et citoyennes, le droit à la vie, à la santé et à leur procurer dans toutes les collectivités territoriales, les moyens appropriés pour la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé ;
6) Au Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (**SMCRS**) : De mettre une quantité de poubelles capables de répondre aux besoins des habitants de la capitale et de ses zones avoisinantes, et de procéder au ramassage des ordures régulièrement dans toutes leurs rues ;
7) Aux autorités judiciaires : De prendre en charge réellement la situation des enfants incarcérés et autres personnes en situation de détention préventive prolongée dans des conditions inhumaines violant leur dignité;
8) Au Premier Ministre :
   - De mettre en application les recommandations de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies ;
   - D'activer le Comité International sur les Droits de la Personne **(CIDP)** mis en place depuis Avril 2013 ;
   - De mettre A la disposition du Comité National contre la Traite des personnes des moyens logistique et financiers pouvant réaliser son travail conformément a la loi ;
   - De soumettre aux Nations Unies le rapport initial d'Haïti sur la réalité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels dans le meilleur délai ;

- De prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation des élections locales, municipales et législatives du mois d'octobre 2019, conformément à la constitution en vigueur ;

9) Au parlement (Députés et Sénateurs) :
   - De contrôler l'action gouvernementale en vue d'éviter le gaspillage et le détournement des fonds publics ;
   - De faire une analyse rationnelle de la loi sur le budget rectificatif 2018-2019 ;
   - De voter des lois sur la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels ;
   - D'exiger le gouvernement de prendre des mesures administratives pour garantir les droits de tous et de toutes sans distinction aucune.